



Bulletin d'information sur le projet e-LP

N° 6 / décembre 2007

Chers lecteurs

Vous avez reçu, courant mai 2007, la dernière édition de notre bulletin d'information. Depuis lors, nous avons continué à œuvrer résolument au projet e-LP. Vous trouverez ci-après un compte rendu de l'état d'avancement des travaux.

Cordiales salutations



Urs Paul Holenstein

Responsable du projet e-LP
Office fédéral de la justice

urspaul.holenstein@bj.admin.ch
031 323 53 36

Phases-pilote du projet e-LP

Permettez-moi tout d'abord de rappeler brièvement en quoi consistent les différentes phases-pilote du projet e-LP.

Dans le cadre de ce projet, on a notamment mis au point un standard permettant d'échanger en ligne les données nécessaires à l'engagement d'une poursuite. Au cours de la **phase-pilote alpha** qui s'est achevée à la mi-2007, ce standard a été testé et consolidé. Ont participé à ces travaux Intrum Justitia AG (créancière) et le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) du canton de Fribourg (producteur des logiciels destinés à l'office des poursuites). Leurs systèmes sont en mesure d'échanger sans faille des documents relatifs à des poursuites.

La deuxième phase-pilote est en cours. Les trois producteurs de logiciels de poursuites qui participent au projet e-LP sont en train d'adapter leurs produits au standard susmentionné.

La **phase-pilote beta** sert, d'une part, à réaliser un test du réseau complet, c'est-à-dire un test portant sur toute la gamme des produits des offices des poursuites. Elle vise, d'autre part, à permettre l'évaluation des processus de mise en place du futur réseau e-LP définis par l'Office fédéral de la justice. Cette deuxième phase-pilote devrait finalement permettre de passer sans heurt au début véritable de l'étape de la mise en œuvre facultative du **système e-LP**, prévue dès les premiers mois de 2008.

Outre le SITel, Bonimpex AG et Sage Simultan AG participent activement au projet e-LP, ces deux sociétés s'occupant actuellement d'adapter leurs logiciels pour les rendre compatibles e-LP d'ici la fin de cette année, de telle sorte qu'ils puissent être inclus dans le test du réseau. Il s'agit plus précisément des logiciels BEA_NT (version 2.0) et WinBeam (New Generation).

Il en résulte que seuls pourront participer à la phase-pilote beta les offices des poursuites qui adopteront la version la plus récente des logiciels mis au point par leurs fournisseurs. Après concertation avec tous les intéressés, il a été décidé qu'un seul office des poursuites par famille de logiciels participerait à la phase-pilote beta et plus précisément :

- l'Office des poursuites du district de Brig pour les logiciels produits par Bonimpex AG ;
- l'Office des poursuites de Kreuzlingen pour les logiciels produits par Sage Simultan AG ;
- l'Office des poursuites de Fribourg pour les logiciels produits par le Service de l'informatique et des télécommunications du canton de Fribourg.

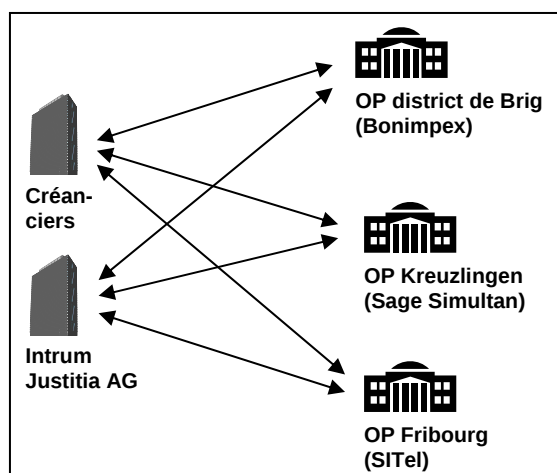


Schéma: Participants à la phase-pilote beta

La mise en œuvre proprement dite du système e-LP à titre facultatif pourra ensuite commencer dès le début de l'an prochain. A cette fin, il sera sans doute nécessaire de mettre sur pied un projet distinct de concert avec chaque office des poursuites intéressé et en collaboration avec les autorités cantonales de surveillance. Quant à la version des logiciels compatibles e-LP, nécessaire à cette mise en œuvre, elle devrait être disponible à compter du 2^{ème} trimestre 2008.

e-LP face aux praticiens

Dans le cadre de l'assemblée annuelle de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse, qui aura lieu les 16 et 17 mai 2008 à St-Moritz, nous vous montrerons en direct ce que sera l'avenir dans le domaine des poursuites. Intrum Justitia AG, en sa qualité de créancière, et les trois producteurs de logiciels participant au projet e-LP présenteront leurs nouveaux produits.

Contacts

Pour toute information sur le projet e-LP, n'hésitez pas à contacter la direction du projet:

Courriel: urspaul.holenstein@bj.admin.ch

Tél : 031 323 53 36

Le bulletin d'information sur le projet e-LP paraît au moins quatre fois par année. Il traite d'aspects particuliers de ce projet et rend compte de l'état d'avancement des travaux.